

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 6

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire**

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 modifié portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire du 10 septembre 2014 modifié portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques.

Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée portant nomination du responsable d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de l'Unité de Contrôle de l'Unité Territoriale du Loir-et-Cher

Vu l'avis émis par le comité de direction régional

DÉCIDE

Article 1 - L'article 2 de la décision du 22 décembre 2015 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein de l'unité de contrôle unique de l'unité départementale du Loir-et-Cher est modifié ainsi :

A compter du 5 janvier 2016, les tableaux concernant l'unité de contrôle unique de ce département sont annulés et remplacés par les tableaux suivants :

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
1	Julien SURIEU Inspecteur du travail	Julien SURIEU	Julien SURIEU
2	Aurélie LE DROGO Inspectrice du travail	Aurélie LE DROGO	Aurélie LE DROGO
3	Nathalie COULON Contrôleur du travail	Aurélie LE DROGO	Nathalie COULON
4	Didier CALVO Contrôleur du travail	Thierry GROSSIN-MOTTI	Didier CALVO
5	Thierry GROSSIN-MOTTI Inspecteur du travail	Thierry GROSSIN-MOTTI	Thierry GROSSIN-MOTTI
6	Patrick MARXUACH Inspecteur du travail	Patrick MARXUACH	Patrick MARXUACH
10	Aude STEVIGNON Inspecteur du travail	Aude STEVIGNON	Aude STEVIGNON
11	Eric CHASSEUIL Contrôleur du travail	Aude STEVIGNON	Eric CHASSEUIL

Agents assurant l'intérim des postes vacants :

Section	Agent assurant l'intérim	Agent en charge par intérim des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge par intérim du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
7	Nathalie COULON (sur communes liste 1 tableau en annexe 1) Aurélie LE DROGO (sur communes listes 2 et 3 en annexe 1)	Aurélie LE DROGO	Nathalie COULON (sur communes liste 1 tableau en annexe 1) Aurélie LE DROGO (sur communes listes 2 et 3 en annexe 1)
8	Didier CALVO Contrôleur du travail (pour les entreprises relevant du régime agricole) Julien SURIEU Inspecteur du travail (pour les entreprises ne relevant pas du régime agricole)	Julien SURIEU	Didier CALVO Contrôleur du travail (pour les entreprises relevant du régime agricole) Julien SURIEU Inspecteur du travail (pour les entreprises ne relevant pas du régime agricole)
9	Patrick MARXUACH (Vendôme) Aude STEVIGNON (Hors Vendôme)	Patrick MARXUACH (Vendôme) Aude STEVIGNON (Hors Vendôme)	Patrick MARXUACH (Vendôme) Aude STEVIGNON (Hors Vendôme)

Article 2 - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans le 5 janvier 2016

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire
signé : Patrice GRELICHE

Liste 1 : Nathalie COULON	Liste 2 : Aurélie LE DROGO	Liste 3 : Aurélie LE DROGO
<p>GOMBERGEAN SAINT-GOURGON VILLEPORCHER VILLECHAUVE AUTHON PRUNAY-CASSEREAU SAINT-AMAND-LONGPRE LANCE CRUCHERAY NOURRAY HUISSEAU EN BEAUCE AMBLOY HOUSSAY SASNIERES LAVARDIN SAINT ARNOULT VILLAVARD MONTOIRE SUR LE LOIR SAINT MARTIN DES BOIS TERNAY SAINT JACQUES DES GUERETS LES HAYES MONTROUVEAU LES ESSARTS VILLEDIEU LE CHATEAU TREHET COUTURE SUR LOIR ARTINS</p>	<p>SOUGE TROO FONTAINES LES COTEAUX LES ROCHES L'EVEQUE SAINT RIMAY THORE LA ROCHETTE NAVEIL VILLIERS SUR LOIR LUNAY BONNEVEAU CELLE SAVIGNY SUR BRAYE FORTAN MAZANGE AZE EPUISAY</p>	<p>LE TEMPLE SARGE SUR BRAYE BEAUCHENE ROMILLY DU PERCHE CHAUVIGNY DU PERCHE FONTAINE RAOUL VILLEBOUT RUAN SUR EVGONNE BOUFFRY LA CHAPELLE VICOMTESSE SAINT MARC DU COR CORMENON BAILLOU MONDOUBLEAU CHOUE BOURSAY DROUE LA FONTENELLE SAINT AGIL SOUDAY LE PLESSIS DORIN OIGNY SAINT AVIT ARVILLE LE GAULT DU PERCHE LE POISLAY</p>